

Section 64<sup>e</sup>

## PROFESSION DE FOI DES LISTES PRÉSENTÉES PAR LE SNESUP-FSU



AVEC LA PARTICIPATION DU SNCS-FSU

**LE CNU EST UNE INSTANCE DEMOCRATIQUE ESSENTIELLE POUR L'EXAMEN COLLEGIAL DE NOS MISSIONS PAR DES PAIR·E·S DE NOS DISCIPLINES.** Pièce maîtresse du statut de fonctionnaire d'État des enseignant·e·s-chercheur·e·s (EC) face aux instances locales et à leurs arbitraires, le CNU est la cible régulière d'attaques visant à sa dénaturation ou sa disparition. La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national pour la défense des missions de service public, pour le développement des disciplines (et de la diversité en leur sein) et des approches interdisciplinaires, pour l'égalité de traitement des EC entre établissements à travers la gestion nationale de nos carrières, pour l'affirmation du lien enseignement et recherche, pour la défense de nos statuts et des libertés académiques.

### NOS REVENDICATIONS

#### CARACTERE NATIONAL DU STATUT ET ROLE DU CNU

Le SNESUP-FSU rappelle son profond attachement au statut national des EC. Il s'est opposé à la mise en place des chaires de professeur junior (CPJ) et à la multiplication des CDI de mission. Pour les promotions et les CRCT, il reste attaché au double contingent d'attribution, en local d'une part, au national par les sections CNU d'autre part. Il défend le caractère décisionnaire du CNU pour l'attribution de la composante individuelle du RIPEC et des promotions internes prévues par le repyramidage.

#### QUALIFICATION

*La politique de gels de postes des établissements n'est pas adaptée aux futurs besoins en emplois et en compétences scientifiques.* Ainsi, le SNESUP-FSU revendique des créations de postes de MCF et PU et défend la qualification, en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant·e-chercheur·e.

Le SNESUP-FSU demande un retour à la qualification aux fonctions de PU préalablement à tout recrutement dans ce corps et s'oppose à sa disparition pour les recrutements de MCF (disposition de la LPR).

#### SUIVI DE CARRIERE

Le SNESUP-FSU s'oppose au suivi de carrière des EC, notamment à son caractère obligatoire et non confidentiel, ainsi qu'à toute utilisation de la modulation de service. Il dénonce l'absence de moyens donnés par le ministère aux établissements pour mettre en œuvre d'éventuelles recommandations des sections CNU. Il revendique plus de moyens pour l'amélioration des conditions d'exercice des EC.

#### PROMOTIONS

Le SNESUP-FSU défend une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades pour tous les MCF et les PU. Il dénonce le passage au choix à

l'échelon exceptionnel, qui introduit une sélection qui vise uniquement les MCF.

**Repyramidage :** Le SNESUP-FSU s'oppose au localisme du système actuel et défend un dispositif de repyramidage national où le CNU jouerait pleinement son rôle en classant les dossiers par sections. Conformément aux LDG ministérielles, il rappelle que le repyramidage doit être un levier pour atteindre une égalité femmes-hommes effective.

#### CRCT

*Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés l'année antérieure par les établissements, ce qui entraîne une baisse continue (-10 % en 8 ans).*

Le SNESUP-FSU revendique à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national, ainsi qu'un contingent supplémentaire de CRCT suite à un congé de maladie ou à une mission d'intérêt collectif. **Pour rappel, le SNESUP-FSU a obtenu la création d'un contingent spécifique suite à un congé maternité, parental ou d'adoption.**

#### RIPEC

*Le constat de localisme et de traitement inégalitaire est une évidence. Certains établissements définissent à la fois des montants différents selon les corps et des critères locaux supplémentaires. Entre établissements, des disparités sont également visibles au niveau des montants attribués.*

Le SNESUP-FSU est opposé à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des enseignant·e·s-chercheur·e·s. Il dénonce la logique des primes qui est un pis-aller pour masquer la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui favorise toujours les mêmes personnes. Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, le SNESUP-FSU défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU et un montant des primes identique pour tou·te·s. **Le SNESUP-FSU défend que les bénéficiaires de la prime individuelle C3 soient les plus nombreux possibles et a obtenu qu'à terme au moins 45 % des enseignants-chercheurs en soient bénéficiaires.**

**avec le soutien du SNCS-FSU, listes ouvertes aux non-syndiqué·e·s, composées sur la base du respect de cette profession de foi et des conceptions communes pour le métier et le service public.**

## **NOS ACTIONS AU COURS DE LA PRECEDENTE MANDATURE**

Par leurs actions au sein des sections CNU, et par leur investissement dans les bureaux de section, nos élu·e·s ont respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes. Ils et elles ont :

- Défendu la publication des critères d'évaluation des dossiers de candidatures ;
- Refusé le caractère obligatoire et systématique du suivi de carrière qu'ils n'ont pas mis en œuvre en 64<sup>e</sup> section ;
- Obtenu que le suivi de carrière, dans les sections où il a été mis en œuvre, ne consiste pas en une évaluation productiviste mais fasse l'objet d'appréciations qualitatives et de recommandations concernant les conditions de travail ;
- Fait voter de nombreuses motions :
  - Demandant une augmentation du nombre de CRCT et de promotions,
  - Dénonçant le suivi de carrière, la mise en place des chaires de professeurs juniors (CPJ), la suppression de la qualification PU et à sa suppression expérimentale pour les MCF ;
- Œuvré au maintien du CNU comme instance nationale de gestion de la carrière des EC.

**Par leur action au sein de la CP-CNU et au sein des sections, nos élu·e·s ont joué un rôle moteur dans la défense du CNU et du principe de l'évaluation par les pair·e·s et dans le maintien du contingent national d'avancements attribués par le CNU.**

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU présentent des candidat·e·s engagé·e·s dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatif·ve·s de la diversité géographique et d'établissements, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires. Ils ont fait le choix de viser la parité des candidat·e·s.

## **NOS CANDIDATS ET CANDIDATES EN 64<sup>E</sup> SECTION S'ENGAGENT À :**

- Porter les revendications susmentionnées ;
- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU et en partager les bonnes pratiques d'une section à l'autre ;
- Travailler à l'amélioration des conditions d'exercice du métier ;
- Promouvoir l'égalité professionnelle effective entre les femmes et les hommes, tenir compte des interruptions de carrière et veiller à la représentation équitable des femmes dans les promotions ;
- Veiller à la prise en compte des situations de handicap ou de longue maladie ;
- Défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'EC : enseignement sous toutes ses formes ; recherche y compris interdisciplinaire ; diffusion des connaissances scientifiques ; activités et responsabilités administratives ou électives ; engagement collectif ;
- Prendre en considération les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.) ;
- Apprécier les activités à la mesure des moyens mis à disposition de l'EC, sans prendre comme étalon les dossiers des collègues qui bénéficient de conditions exceptionnelles (chaire d'excellence, IDEX, IUF...) ;
- Prendre en compte la diversité des approches épistémologiques, théoriques, méthodologiques au sein des disciplines et procéder à une analyse qualitative des dossiers telle que celle promue par la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche scientifique (DORA) ;
- Conseiller les collègues qui le souhaitent lors de la constitution de leur dossier et les informer à l'issue de la session CNU, dans le respect de la confidentialité des débats ;
- Rédiger et diffuser des comptes rendus permettant de prendre connaissance de l'activité des sections ;
- Rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers.

## Election CNU 2023

### Section 64

### Collège A

## Biochimie et Biologie Moléculaire en action - Liste SNESUP-FSU et sympathisant-es

n° 1	M. LUDOVIC PELOSI (PELOSI)	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
n° 2	Mme ODILE LECOMPTE (LECOMPTE)	UNIVERSITE DE STRASBOURG
n° 3	M. ELMOSTAFA BAHRAOUI (BAHRAOUI)	UNIVERSITE TOULOUSE 3 (PAUL SABATIER)
n° 4	Mme SAIDA MEBAREK AZZAM (MEBAREK AZZAM)	UNIVERSITE LYON 1 (CLAUDE BERNARD)
n° 5	M. ERIC BATTAGLIA (BATTAGLIA)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 6	Mme SYLVIE CHEVALIER (LAURENCY)	UNIVERSITE DE ROUEN (NORMANDIE)
n° 7	M. OLIVIER GALLET (GALLET)	CY CERGY PARIS UNIVERSITE
n° 8	Mme YOLANDE PERRIN (PERRIN)	UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE
n° 9	M. LAURENT AUSSEL (AUSSEL)	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
n° 10	Mme MARIE-PIERRE BOUSQUET (BOUSQUET)	UNIVERSITE TOULOUSE 3 (PAUL SABATIER)
n° 11	M. TONY LEFEBVRE (LEFEBVRE)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 12	Mme CHAHRAZADE EL AMRI (EL AMRI)	UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE
n° 13	M. CHRISTIAN LEFEBVRE D'HELLEN COURT (LEFEBVRE D'HELLEN COURT)	UNIVERSITE DE LA REUNION
n° 14	Mme CARINE BOSSENMEYER (POURIE)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 15	M. LAURENT DEBELLE (DEBELLE)	UNIVERSITE DE REIMS (CHAMPAGNE ARDENNE)
n° 16	Mme LAURE BEVEN (BEVEN)	UNIVERSITE DE BORDEAUX
n° 17	M. JEAN-MARC BERJEAUD (BERJEAUD)	UNIVERSITE DE POITIERS
n° 18	M. FRANCK FIESCHI (FIESCHI)	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
n° 19	M. PATRICK VERNET (VERNET)	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
n° 20	Mme KIRA WEISSMAN (SOURMAIL)	UNIVERSITE DE LORRAINE
n° 21	M. JEAN-CHARLES ROBINSON (ROBINSON)	UNIVERSITE DE LA GUYANE
n° 22	Mme LILIANE BERTI (BERTI)	UNIVERSITE DE CORTE (CORSE PASQUALI PAOLI)
n° 23	Mme ADRIANA MIELE (MIELE)	UNIVERSITE LYON 1 (CLAUDE BERNARD)
n° 24	M. THIERRY OSTER (OSTER)	UNIVERSITE DE LORRAINE



